



Chacun est assailli d'informations sur la Covid.
Nous faisons le choix de ne pas adresser de documentation.
Nous avons fait le choix de mettre à disposition l'ensemble des questions relatives au Covid dans l'espace documentation ISIDOOR.

Covid-19

Vous êtes ici : Accueil >> Documentation >> ISI RH >> Covid-19

Activité partielle 10 articles

- Activité partielle pour garde d'enfant 671 10
- Contrôle de l'activité partielle mis en œuvre par l'Administration 26 1
- Activité réduite pour le maintien en emploi 188 1
- Activité partielle : EEP prévoyance et EEP santé 192
- Activité partielle: EEP retraite 180 3
- L'activité partielle – principes généraux 1332 9
- L'activité partielle dans l'enseignement catholique – salariés concernés 502 4
- L'activité partielle – procédure de dépôt 485 3
- L'activité partielle dans l'enseignement catholique – spécificités liées à l'organisation du temps de travail 252 1
- Activité partielle pour personne vulnérable 4598 65

Risques professionnels et accompagnement des salariés 10 articles

- Prolongation de la subvention « prévention covid » 56
- Prévenir les risques liés au Covid 41
- Découvrez la cartographie des risques professionnels de l'enseignement privé 28
- Le référent Covid, une nécessité pour la protection de la santé des salariés 37
- Covid 19 : Mobilisation des inspecteurs du travail 7
- Les outils paritaires pour une rentrée en sécurité 1216 15
- La responsabilité de l'employeur à l'épreuve du Covid-19 541 10
- Covid-19: Fonds sociaux et services à disposition des salariés 231 3
- Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) 7491 100
- La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) 340 2

RH et management 7 articles

- Les aides exceptionnelles à l'embauche 149 3
- Préparer la reprise : planning, changement de fonctions 1505 16
- Le CSE acteur de la sortie de crise 115 2
- Les différentes situations des salariés spécifiques Covid 19 1072 16
- Convention de mise à disposition 82 1
- L'Espace formation – Enseignement privé au service de la reprise 224 2
- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) 958 15

A chaque thématique correspond une fiche.

Chaque fiche répond aux questions de base et est accompagné de ressources associées pour « aller plus loin ».

La **Direction générale du Travail** a le 3 novembre adressé aux « inspections du travail » une instruction fixant les grands principes de leur intervention.

Elle reprend les grands principes : télétravail, principes généraux de prévention etc.

Nous vous invitons à vous reporter à la fiche reprenant les [points essentiels de l'instruction](#).

Nous avons réalisé une fiche sur le [Télétravail spécial Covid 19](#)

Vous verrez que le Ministère du travail insiste sur le strict respect des principes généraux de prévention.

Ils sont expliqués dans une fiche dédiée <https://infos.isidoor.org/kb/document-unique-devaluation-des-risques/>

Parmi ceux-ci l'évaluation des risques !

Au risque de nous répéter : il n'y a **pas de prévention des risques sans évaluation**.

C'est pour cette raison que la Branche et le collègue employeur insistent sur la nécessité de la démarche et de l'utilisation de [l'outil G2P inclus dans ISIRH](#).

De même dans une crise qui s'installe, il n'y a pas de politique de prévention COVID **sans référent Covid**. C'est pour cette raison que nous avons réalisé une [fiche spécifique](#) et sollicité Didacthem pour la création d'une formation dédiée.

Pour vous aider à vous retrouver dans les différentes **situations des salariés**, vous trouverez un tableau de synthèse :

Situation du salarié	Statut	Procédure
Salarié au travail	RAS	Modification de tâches possible
Salarié vulnérable	Télétravail si possible avec 100% du salaire, sinon placement en activité partielle 84% du net à compter du 1er juin (sauf accord ou décision unilatérale de l'employeur)	Certificat d'isolement délivré par un médecin de ville
Salarié partageant le même domicile qu'une personne vulnérable	A partir du 1er septembre 2020, ces salariés ne bénéficient plus de l'activité partielle.	
Salarié en garde d'enfant	Le gouvernement a annoncé le rétablissement à compter du 1er septembre 2020 du dispositif d'activité partielle spécifique abandonné le 5 juillet 2020	- Justificatif attestant de la fermeture de l'école/classe OU document de la CPAM attestant de la mesure d'isolement dont l'enfant fait l'objet - Attestation sur l'honneur que le parent est le seul à bénéficier du dispositif d'activité partielle (source : <i>Ameli.fr</i> , le décret n'étant pas encore publié)
Salarié atteint ou suspecté d'infection au Covid-19, « cas contact » (voir ci-dessous) Fiche gestion des cas contacts	Arrêt maladie classique (maintien de salaire à 100% puis basculement en prévoyance au terme de la période de maintien de salaire)	- « Arrêt de travail » délivré par - l'Assurance maladie, - un médecin de ville, - et probablement le médecin du travail, dans l'attente d'instructions du Ministère Plus de détails sur ameli.fr/assure/covid-19/situations-relevant-dun-arret-de-travail/situations-relevant-dun-arret-de-travail
Salarié malade	Arrêt maladie classique (maintien de salaire à 100% puis basculement en prévoyance au terme de la période de maintien de salaire)	- « Arrêt de travail » délivré par un médecin de ville

Vous trouverez également une fiche sur la [gestion des cas contacts](#)

S'agissant de l'activité partielle, vous trouverez :

- Une fiche sur les critères de vulnérabilité actuelle (on est revenu aux critères du premier décret), ainsi que la question des salariés ayant déjà fourni un certificat lors du premier confinement, voici la fiche (avec un rappel sur la question des salariés financés au forfait) : <https://infos.isidoor.org/kb/activite-partielle-pour-personne-vulnerable/>;
- Une sur les principes généraux et les taux d'indemnisations (ces taux ne changeront pas avant le 1^{er} janvier, contrairement à ce qui s'était dit dans les médias pendant un moment) : <https://infos.isidoor.org/kb/lactivite-partielle-principes-generaux/>
- Et dans cette dernière, la procédure à suivre qui reste identique depuis le début du dispositif d'activité partielle spécial covid : <https://infos.isidoor.org/kb/lactivite-partielle-la-procedure-de-depot/>